



Les engagements volontaires

Développement Durable

de l'industrie du PVC

① Les engagements de l'industrie européenne du PVC : le présent

L'industrie européenne du PVC (ECVM, ECPI, EuPC et ESPA) s'est engagée à améliorer continuellement la santé, la sécurité, la protection de l'environnement et la valeur socio-économique de ses produits.

1. Sécurité et santé

Le PVC est le matériau utilisé dans de nombreux produits qui contribuent à protéger et préserver la vie (par exemple, tubes et tuyaux de distribution de l'eau potable, emballages de denrées alimentaires, consommables médicaux, équipements de survie). L'industrie s'est engagée à mener fréquemment et systématiquement des études de risques afin de garantir la sécurité de ses matériaux et des produits dérivés.

2. Environnement

En axant leurs efforts sur une production responsable, une exploitation optimale des ressources, la récupération et l'élimination dans des conditions de sécurité, les producteurs européens de PVC ont adopté une gestion globale du PVC intégrant la totalité de son cycle de vie.

Production responsable

Les producteurs de PVC ont volontairement adopté deux Chartes où ils s'engagent à mettre en œuvre de nouvelles normes de production préservant mieux l'environnement. Des vérifications menées par des experts indépendants ont établi que le degré de conformité, pour la production du S-PVC, était de 88 % des normes édictées par la Charte. L'industrie travaille actuellement à réaliser une conformité à 100 %.

Exploitation efficace des ressources

Une grande proportion des produits en PVC a une longue durée de vie (par exemple, 53 % durent plus de 35 ans), ce qui garantit une exploitation optimale des ressources naturelles consommées par la production.

Recyclage : une démarche intégrée

Plusieurs options de valorisation du PVC existent, avant d'envisager la mise en décharge. La part relative de ces différentes solutions dépend de la rentabilité, de l'efficacité des procédés et des flux de déchets mis en œuvre.

Recyclage mécanique

L'industrie du PVC développe des projets de recyclage dans un certain nombre de pays de l'Union européenne (par exemple, tubes aux Pays-Bas,

éléments de carrosserie automobile en France, câbles en Italie, profilés de fenêtres en Allemagne).

Recyclage matières premières

L'industrie du PVC a investi 3 millions d'euros dans une installation pilote de recyclage matières premières installée en France, l'objectif étant de développer un procédé pouvant être mis en œuvre à une échelle industrielle. Des projets de recyclage de matières premières dans d'autres pays de l'Union européenne bénéficient également du soutien de l'industrie.

Incinération avec récupération de l'énergie

Une étude menée par l'institut néerlandais TNO, publiée en 1999, a montré que la suppression du PVC dans les incinérateurs d'ordures ménagères ne représentait pas un avantage écologique substantiel. Les incinérateurs modernes sont conformes à des normes rigoureuses ; leurs rejets d'émissions dans l'environnement sont ainsi minimales. L'industrie du PVC s'est engagée dans le développement de méthodes adéquates pour le traitement des résidus d'incinération des ordures ménagères.

Élimination

En l'absence d'options économiques ou efficaces de recyclage, la mise en décharge des produits en PVC constitue une option raisonnable de gestion des déchets. Une étude indépendante relative au comportement des déchets mis en décharge, menée par des experts issus d'universités suédoises et allemandes, a confirmé que la présence de PVC dans les décharges ne constituait pas un risque significatif pour l'environnement (publiée en 1999).

3. Valeur socio-économique

Le PVC est un matériau qui peut être utilisé de multiples manières pour fabriquer des produits innovants qui améliorent la qualité de la vie. Du point de vue de la société, la valeur ajoutée par l'industrie du PVC se mesure également par le nombre d'emplois et la richesse créés.

Les effectifs à l'échelle européenne sont de plus de 530 000 personnes. Au total, les ventes de PVC dans l'Union européenne en 2000 atteindront 8,3 millions de tonnes, pour une valeur estimée de 74 milliards d'euros.



Les engagements
volontaires

Développement Durable

de l'industrie
du PVC

② Les engagements de l'industrie européenne du PVC : l'avenir

L'industrie du PVC a adopté une politique volontariste afin de répondre aux besoins futurs, en respectant les principes du développement durable, dans le cadre du programme Responsible Care® lancé par l'industrie chimique dans son ensemble.

Après les engagements volontaires souscrits par l'industrie dans ses deux Chartes de la production de PVC, l'heure est actuellement à une série de nouvelles initiatives, qui s'intègrent dans un **Engagement Volontaire de l'Industrie du PVC**.

1. Le contrat : « des engagements formels pour appliquer des politiques et atteindre des objectifs » – Entreprenant des efforts pour aller plus loin que les normes existantes, l'industrie européenne du PVC a formellement accepté des engagements qui constituent des objectifs mesurables menant au développement durable.

2. Les consultations : « consultations avec toutes les parties prenantes pour définir des objectifs, en allant de la production à la fin de vie » – Tous les secteurs intervenant dans l'industrie, des producteurs de PVC aux producteurs d'additifs, sans oublier les transformateurs, ont signé l'Engagement Volontaire. L'industrie consultera et fera intervenir toutes les parties prenantes dans les différentes activités pour réaliser les engagements pris.

3. Le contenu : « des actions sont énumérées, avec des objectifs quantitatifs et des calendriers » – L'industrie du PVC a défini des objectifs mesurables à des horizons intermédiaire (2005) et final (2010) dans le cadre de son Engagement volontaire. Ces objectifs seront contrôlés et régulièrement audités.

4. Les contrôles : « les résultats seront vérifiés et audités par des instances indépendantes » –

Un tiers indépendant vérifiera et évaluera les progrès réalisés par l'industrie du PVC dans le cadre de son Engagement volontaire. Les paramètres seront révisés en 2003 et une nouvelle fois en 2008, de manière à ce que les objectifs puissent être corrigés à la lumière des évolutions technologiques et des commentaires des parties prenantes.

5. La communication : « développer un dialogue ouvert et transparent avec toutes les parties concernées » –

Le secteur du PVC mène un dialogue avec les personnes intéressées à plusieurs niveaux (local, national, européen) en lançant plusieurs initiatives : rapports sur l'environnement, visites, journées portes ouvertes, participation à des forums de discussion, publication de données et d'informations. Différentes instances assurent la gestion et la promotion de ce dialogue, des associations professionnelles à l'échelle européenne jusqu'aux sociétés adhérentes au niveau des sites industriels.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur les progrès de l'industrie du PVC vers le développement durable, ou sur l'Engagement volontaire, veuillez vous adresser à :
Martyn Griffiths + 32 2 676 7443 ou martyn.griffiths@apme.org
ou au FORUM PVC France : contact@snef.org ou jp.leca@diaf.oleane.com